

progrès de la colonie se trouvaient de nouveau suspendus par la prise de Québec par l'amiral anglais Kirk; mais le Canada fut rendu à la France en 1632.

Montréal fut fondée en 1641, et mis en état de résister aux invasions des nations iroquoises, toujours prêtes à se ruer sur les Français et sur les tribus aborigènes entrées dans leur alliance.

La vieille France avait peu fait pour la nouvelle jusqu'en 1663, que, sous le ministère du grand Colbert, on commença à s'occuper d'un plan de colonisation. A cette époque, la population française du Canada ne s'élevait qu'au chiffre de deux mille habitants, distribués irrégulièrement à Tadoussac, Québec, Trois-Rivières, Montréal et quelques autres postes.

Jusque-là, l'autorité politique, civile et judiciaire avait été concentrée d'une manière absolue dans les mains du gouverneur. On donna dès lors à la colonie une organisation plus régulière et plus parfaite, en séparant les fonctions exécutives des fonctions législatives et judiciaires. La première constitution du Canada créait un conseil souverain, établissait plusieurs tribunaux avec des juridictions définies, et introduisait la